

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE- JEAN JAURES
SEANCE DU 24 JUI 2014 - RELEVÉ DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION n° 1 : POINT 3a. Statuts Université Toulouse-Jean Jaurès (vote).

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'université en vigueur,

Considérant le projet de statuts de l'UT2J soumis au CA plénier,
Considérant l'avis favorable rendu par le comité technique le 23 juin 2014 (3 vote pour, 2 contre, 1 abstention),
Considérant les préconisations de la DGESIP faites par courrier en date du 12 juin 2014,

Le Conseil d'administration décide d'approuver les statuts de l'UT2J.

**Délibération adoptée à la majorité des 23 membres présents ou représentés
(18 pour, 0 contre, 5 abstentions, 0 NPPV).**

Fait à Toulouse, le 24 juin 2014

Le Président



Jean-Michel MINOVEZ